

<http://barentin-circ.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article862>



Elections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'écoles 2019/2020

- Gestion de l'école - Règlement et fonctionnement des écoles -



Date de mise en ligne : vendredi 13 septembre 2019

Copyright © Circonscription de Barentin - Tous droits réservés

Le conseil d'école et le conseil d'administration sont des instances dans lesquelles les représentants des parents d'élèves peuvent s'impliquer dans la vie de l'école ou de l'établissement, en lien avec les autres membres de la communauté éducative.

Les élections des représentants des parents d'élèves aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des EPLE représentent, à ce titre, un moment essentiel de la vie des écoles et des établissements.

Le renouvellement des membres de ces instances implique ainsi une forte mobilisation des différents acteurs à l'organisation de ce processus tant au niveau des écoles et des établissements que des directions des services départementaux et des rectorats, de manière à faciliter et encourager une forte participation des parents d'élèves aux élections.

Les dates du scrutin :

Pour l'année scolaire 2019-2020, les élections se tiendront le vendredi 11 octobre 2019 ou le samedi 12 octobre 2019.

Vous trouverez sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale la note de service relative à l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école en cliquant [ici](#).

Le Guide relatif à l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école et au conseil d'administration des EPLE est un outil d'accompagnement des acteurs chargés de mettre en oeuvre les dispositions réglementaires applicables à l'organisation de ces élections.

Je le mets à votre disposition en pièce jointe.

Rendez-vous sur le site [Eduscol](#).